

**COMPTE RENDU**  
**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU VENDREDI 9 AVRIL 2021 A 18H00**

**Étaient présents :**

PERON Jean-René, LEGOUT Christian, MERRER Brigitte, HENRY Antoine, FEAT Cédric, QUEINNEC Solène, CHAMLEY sylvain, PARCHEMINAL Carl, PERON Sébastien, LE GALL Kévin, LAYOUR Nathalie, BRASSEUR Mélanie

**Absents/excusé :** QUIGUER Thierry, DEJARDIN Jean-Christophe, MARC Aurélie

**Procuration :** DEJARDIN Jean-Christophe à HENRY Antoine  
QUIGUER Thierry à PERON Jean-René

**Secrétaire de séance :** Madame BRASSEUR Mélanie

**OUVERTURE DE SÉANCE : 18 h**

**Le compte rendu du Conseil Municipal du 19/02/2021 a été approuvé à l'unanimité**

**ORDRE DU JOUR**

**D14 – PARTICIPATION FINANCIERE AU PNRA POUR L'ANNEE 2021**

Reconduction de la participation au PNRA pour 2021 à hauteur de 2 410.92 euros (soit 3.62€ par habitant).

**Avis favorable à l'unanimité (14 voix dont 2 procurations)**

**D 15 – MODIFICATION STATUTAIRE DU SIVU DU QUEFFLEUTH**

Modification à adopter : **Le siège du syndicat est fixé à la Mairie de Plounéour Ménez.**

**Avis favorable à l'unanimité (14 voix dont 2 procurations)**

**D16 – AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL SUR L'ENQUETE PUBLIQUE :**

Dans le cadre de la demande d'autorisation environnementale présentée par la SCEA LES TRUITES DES MONTS D'ARREE en vue d'obtenir la régularisation de la capacité de production de la pisciculture de « Moulin Queneuth » à Plounéour Ménez, une enquête publique de 32 jours durera lieu du lundi 29 mars à 8 heures 30 au jeudi 29 avril 2021 à 16 heures 30.

Le territoire communal étant compris dans le rayon d'enquête publique prévu par la réglementation sur les installations classées/iot. En application des dispositions du code de l'environnement, il conviendra d'émettre un avis sur ce dossier.

**Avis favorable à 13 voix dont 2 procurations – 1 abstention**

**D16 – DELIBERATION CREAT DES EMPLOIS NON PERMANENTS COMPTE TENU D'UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE ET SAISONNIER D'ACTIVITÉ**

Le Maire informe l'assemblée que les besoins au niveau du service technique nécessitent de créer un emploi non permanents, pourvus directement par des agents contractuels **pour faire face à l'accroissement temporaire et saisonnier d'activité. Il propose donc aux conseillers municipaux de créer ce poste.**

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 3 I (1° et 2°), les membres du Conseil Municipal décident d'adopter la proposition du Maire, d'inscrire au budget les crédits correspondants.

**Avis favorable à l'unanimité (14 voix dont 2 procurations)**

#### D17 – MOTION CONCERNANT LA PROLIFERATION DE L'ESPACE CHOUCAS DES TOURS

**CONSTATE** que la population de choucas des tours est en perpétuelle augmentation depuis plusieurs années,

**CONSTATE EGALEMENT** que les dégâts engendrés sur les cultures finistériennes sont alarmants et que les moyens de lutte mis en place sont, aujourd'hui, insuffisants.

**RAPPELLE** qu'il s'agit là d'un problème récurrent et exponentiel subi par les agriculteurs depuis plus d'une vingtaine d'années.

**DEMANDE**, dès 2021, sur la base des données chiffrées disponibles, qu'un quota de prélèvement annuel permettant de réduire la pression de l'espèce sur l'activité agricole sur l'ensemble du département du Finistère soit décidé. Les années suivantes, les modalités de gestion pourraient évoluer, sur la base de l'amélioration graduelle des connaissances et dans l'objectif d'être plus précises et efficaces.

**Avis favorable à l'unanimité (14 voix dont 2 procurations)**

#### D18 – INITIATION AU BRETON A L'ÉCOLE COMMUNALE

Le Maire informe les conseillers Municipaux de la mise en place d'une cession de découverte de la langue bretonne dans les classes de l'école communale. Cette découverte se fera par un intervenant extérieur à raison d'une heure par semaine. La participation annuelle s'élève à hauteur de 600 euros.

**Avis favorable à 11 Pour – 2 contre – 1 abstention**

#### D19 – APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS ET COMPTES DE GESTION 2020 COMMUNE

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
Résultat de l'exercice	- 107 238.13 €	+ 86 473.60 €
Résultat reporté	+ 912 126.30 €	+ 66 801.32 €
Résultat cumulé	+ 804 888.17 €	+ 153 274.92 €

**Avis favorable à l'unanimité (14 voix dont 2 procurations)**

#### D20 – APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS ET COMPTES DE GESTION 2020 LOTISSEMENT AR ROCHOU

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
Résultat de l'exercice	0 €	- 37 864.25 €
Résultat reporté	0 €	+ 6 677.17 €
Résultat cumulé	0 €	- 31 187.08 €

**Avis favorable à l'unanimité (14 voix dont 2 procurations)**

#### D21 – FIXATION DES TAUX DE FISCALITE DIRECTE LOCALE POUR 2021

Il est proposé au Conseil Municipal de fixer les taux de fiscalité 2021 comme suit :

TAXES MÉNAGES	2020	Evolution 2021
Taxe d'habitation : gel du taux <b>sans modulation possible</b>	16.06%	16.06%
Taxe foncière <b>communale</b> sur les propriétés bâties	19.88%	19.88%
Taxe foncière <b>départementale</b> sur les propriétés bâties	15.97 %	15.97 %

nouveau taux communal issu de la fusion des taux de foncier bâti pour 2021		19.88% + 15.97 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	43.30%	43.30%

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- Fixe le taux de Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties pour l'exercice 2021 à 35,85 %
- Fixe le taux de Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties pour l'exercice 2021 à 43.30 %

**Avis favorable à l'unanimité (14 voix dont 2 procurations)**

#### D22 – AFFECTATION DE RESULTAT 2020 ET BUDGET PRIMITIF 2021 (COMMUNE)

Le Conseil Municipal ayant pris connaissance des résultats de l'exercice 2020 :

**FONCTIONNEMENT** Excédent + 153 274.92 €  
**INVESTISSEMENT** Excédent + 804 888.17 €

Décide à l'unanimité d'affecter l'excédent de fonctionnement en totalité, en recettes d'investissement.

Les dépenses et les recettes en **fonctionnement** s'équilibrent à la somme de **495 101 €** et en **investissement** à **1 587 200 €**.

**Avis favorable à l'unanimité (14 voix dont 2 procurations)**

#### D23 – AFFECTATION DE RESULTAT 2020 ET BUDGET LOTISSEMENT 2021

Le Conseil Municipal ayant pris connaissance des résultats de l'exercice 2020 :

**FONCTIONNEMENT** Déficit 31 187.08 €  
**INVESTISSEMENT** 0

Décide à l'unanimité d'affecter le déficit de 31 187.08 euros en dépenses de fonctionnement 2021.

Le Maire présente ensuite à l'assemblée le budget primitif 2021 dont les dépenses et les recettes en **fonctionnement** s'équilibrent à la somme de **292 050.06 €** et en **investissement** à **213 821.06 €**.

Le Conseil Municipal, après avoir écouté l'exposé de Monsieur Le Maire et délibéré, approuve à l'unanimité le budget primitif de la commune pour l'année 2021.

**Avis favorable à l'unanimité (14 voix dont 2 procurations)**

**HEURE DE CLÔTURE DE SEANCE : 19 heures 30 minutes**

Le 13 avril 2021,  
A Le Cloître Saint-Thégonnec,

Le Maire,  
Jean-René PERON

